



AGRIERS : Accord de modulation de « crise appros matières » FO assume et a signé cet accord !

Un contexte industriel inédit !

Alors même que l'activité des AGRIERS est en forte croissance depuis janvier, Schneider Electric fait face depuis plusieurs semaines à un environnement industriel et économique en tension avec des risques d'approvisionnement sur les matières : plastique, composants, carton, etc...

De telles difficultés pourraient engendrer des STOP&GO voire des arrêts complets de certaines lignes de production. La Direction Centrale lors d'un CSE extra le 26/04 a exprimé sa volonté d'ouvertures de négociations **d'un accord défensif de modulations** au niveau local, sur une base prédéfinie (voir encadré) dans plusieurs sites en France : BLR, Angoulême, MasterTech, Alès....



A noter : Face au diagnostic, vos élus **FO** ont interpellé la direction sur la nécessité de négocier de tels accords quand il y a déjà un accord de performance collective (type « APC ») dans certains sites.

→ Décision de la Direction d'épargner ces sites comme ESPAGNAC « accord ELAN », considérant que les APC « offensifs » seront suffisants pour « passer » cette période compliquée !

Soyons clair, si pour la Direction, l'objectif de la négociation est d'éviter le chômage partiel sur les sites ou certains secteurs/ilots, Il est aussi souhaité une flexibilité accrue pour répondre aux absences de pièces/sous produits et répondre à la demande clients.

→ Chômage partiel économique : Une rémunération amoindrie de **60% de la rémunération brute horaire de référence** (soit environ à 70% du salaire net horaire et bien inférieur au chômage partiel type « COVID »)

Gestion de crise : Schneider veut un standard national par la mise en place d'une organisation avec les leviers suivants :

1. Utilisation de la flexibilité permise grâce au travail temporaire
2. Mise en œuvre de la polyvalence entre lignes en fonction des productions lorsque cela est possible
3. Organisation des formations courtes pour les salariés
5. Passage, dans la mesure du possible, des équipes de suppléance en équipe de semaine
6. Utilisation des JRTT employeurs selon les modalités applicables au sein de notre établissement
7. Utilisation des congés et compteurs d'heures disponibles, dans le respect des dispositions légales et conventionnelles
8. Activation du chômage partiel

Pour **FO**, alors que les résultats du groupe 2020 étaient « corrects » et que cette année 2021 s'annonce exceptionnelle, il est impossible d'amener les salariés :

- vers du chômage partiel
- vers une perte de rémunération
- vers une dilapidation préalable de leurs HB, congés, RTT, etc ..

La négociation

Plusieurs réunions ont eu lieu pour aboutir à une version définitive d'accord à durée déterminée au 31 décembre 2021 et soumis à signature avant le 10 juin.

Considérant que l'équilibre est là, **FO** signe cet accord !

Proposition direction	Revendications FO	Accord
Tous secteurs de productions : magasin/ inspection d'entrée/ maintenance/ services support directement liés avec la Production (Méthodes/ GIL/ AQPP)	- Groupe fermé sur IE et maintenance.	Obtenu
	- Pas de modulations pour les secteurs supports	Obtenu
	- Pas de modulations pour les nuits et SD	Obtenu plus maintien du salaire si passage en équipe de jour pour les nuits
	- Pas de modulations pour les alternants ou stagiaires et mi-temps thérapeutiques	Obtenu

	- Pas de modulation pour les intérim à la semaine	Modulation possible uniquement pour les contrats supérieurs à 4 semaines
10 modulations sur la période, compensées par l'exécution de faction supp samedi	8 modulations max en journée entière. Pas de modulation haute le samedi après midi	Obtenu
Temps de travail hebdo de 0j à 6j	- 3j travaillés mini (soit 2 basses max/sem) - Commencement du processus des modulations par une basse - Autant de basses appellent à des hautes pour ramener le compteur individuel à 0 et au-delà payé en HSup.	Obtenu
Pas de prime pour chaque modulation haute effectuée	Prime de 40€ brut	Obtenu : Prime de 20€ brut
	Demande pour un partage de compétences entre ESP-AGR	Obtenu
	Positionnement des basses le Lundi et/ou Vendredi	Obtenu
	Pas de haute si basse dans la même semaine	OK autant que possible sinon écart de 3jrs mini
	Demande de 2 jokers (report de modulation pour raisons personnelles)	1 joker
	Gestion des retours de congés : Pas de hautes à faire dans la sem. du retour	Obtenu Sur le volontariat, si modulation haute à faire alors comptabilisée et payée en HSup
Délai de prévenance	Gestion des modulations <u>annulées</u> Hautes ou Basses au profit du salarié	La direction s'engage à ne pas faire d'annulation ! Sur les hautes : Compensation de 1h si réduction du délai de prévenance entre 7 et 3 jrs.
	Commission de suivi mensuelle et bilan Sept. et Décembre	Obtenu + infos sur le planning hebdo

Par ailleurs, lors des réunions de suivi de l'accord par les O.S. signataires, **FO** sera vigilant sur :

- Les causes de déclenchement des modulations basses ou hautes
 - L'équité de traitement dans chaque ilot
 - Le Respect de la chronologie des points et de leur ordre 1,2,3,4,5,6 + partage de compétences entre ESP-AGR
- Pour **FO** : Les points 1 (utilisation de la flexibilité permise grâce au travail temporaire) et 5 (suppression des équipes de suppléance avant modul.) sont des incontournables !

Sur des sujets annexes :

- Des AANC ou HB seront possibles, en accord avec son REF, pour réduire un jour de modulation haute pour raisons exceptionnelles
- Les JRTT collectives pourront se faire par ilot

Ce que nous n'avons pas obtenu :

- Maintien de la prime de panier lors d'une modulation basse (Prime de panier sera payée lors d'une modulation haute, en plus de la prime de 20 Euros)

FO sera plus qu'attentif et vigilant pour que le site des AGRIERS continue à exister demain !!

Cette implication de tous vise à passer cette période de crise dans les meilleures conditions possibles

FO continuera ses revendications sur des engagements de la Direction en termes de :

V... Volumes

I... Investissements

E... Emplois

Pour in**FO**s, interpellez Vincent CLAUZEAU, Thomas MOREAU, Jean-Luc LEROY, Thierry GRUET ou Clement DOR